



# VOUS informe

Lettre n°13 /2008

## En bref.....

### En bref... Partenaires électriciens 2008



A partir du 30 janvier 2008 retrouvez la liste des électriciens partenaires de la SICAP pour l'année 2008 dans votre agence SICAP ou sur notre site internet : [www.sicap-pithiviers.net](http://www.sicap-pithiviers.net)

### En bref... Elagage

Il arrive très fréquemment qu'un dysfonctionnement dans la fourniture électrique se produise car la végétation entre en contact avec les lignes électriques.

Pour préserver la qualité de la fourniture d'électricité il est donc nécessaire de respecter les distances de sécurité.

En effet, la loi prévoit l'élagage ou l'abattage de tout arbre dont la distance avec les lignes électriques moyenne et basse tension est inférieure à 3 m.

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de réaliser ces élagages et nous nous tenons à votre disposition avant toute action afin de vous conseiller dans la réalisation de ces travaux.

### En bref... Offre rénovation 2008

Vous souhaitez rénover votre installation de chauffage électrique ? Bénéficiez d'une aide financière de 150€ ou d'un prêt à taux réduit (2%) pour votre projet. Ces aides sont soumises à conditions. Pour tout renseignement contactez votre conseiller SICAP (02.38.32.77.75) ou votre installateur partenaire SICAP 2008.

En bref...



### Réseau 20 000 Volts :

Fin 2007 le taux de souterrain atteint 61% des 1123 km de réseau 20 000 Volts.

Il était de 33 % en 2000 et de 51% en 2005.

## Information sur l'origine de l'électricité fournie par la SICAP en 2006

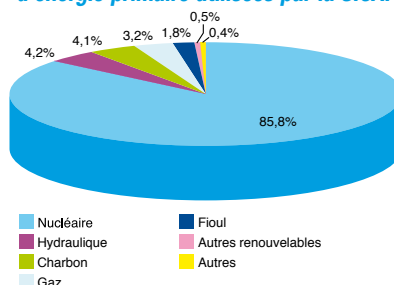
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le décret d'application de la directive européenne 2003/54/CE du 26/06/03 fait obligation aux fournisseurs d'électricité d'indiquer à tous leurs clients :

- la répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées pour produire l'électricité,
- le contenu en CO<sub>2</sub> et en déchets radioactifs du kilowattheure fourni.

### Origine de l'électricité

En 2006, pour vous fournir de l'électricité dans les meilleures conditions et au meilleur prix, la SICAP a eu recours à des achats auprès de producteurs ou de fournisseurs acteurs sur le marché. Les différentes sources d'énergie primaire utilisées ont été les suivantes :

Répartition entre les différentes sources d'énergie primaire utilisées par la SICAP



### Contenu en CO<sub>2</sub> et en déchets radioactifs

La fourniture d'un kWh d'électricité par la SICAP en 2006 a induit :

- l'émission de 65,3 grammes de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>),
- la génération de déchets radioactifs :
  - à vie courte : 9,1 mg/kWh
  - à vie longue : 0,9 mg/kWh

- Les déchets radioactifs à vie courte (déchets dont la période de décroissance radioactive n'excède pas 30 ans) : ces déchets de faible et moyenne activité proviennent principalement des opérations de maintenance et d'entretien des centrales. Ils bénéficient d'une solution de stockage en surface, sûre et définitive.

- Les déchets à vie longue : ces déchets, fortement radioactifs sont constitués des parties du combustible nucléaire non réutilisables après usage, et notamment des "cendres" de la combustion nucléaire. Les produits de fission sont immobilisés dans des blocs de verre durables grâce au procédé de vitrification. Ils sont entreposés de façon sûre, dans des installations spécifiques occupant un espace réduit.

Depuis le 27 décembre 2007, les cinq éoliennes de 2 MW (2000 kW) chacune situées à Pithiviers-le-Vieil ont commencé à produire de l'électricité.



Cette électricité est achetée par le gestionnaire du réseau de distribution, en l'occurrence la SICAP, à un tarif réglementé fixé par le ministère de l'industrie.

Mais ce n'est pas du jour au lendemain qu'une ferme éolienne de cette taille a pu être mise en service. Il a fallu en effet constituer un dossier volumineux pour le présenter aux autorités administratives qui ont par ailleurs recueilli les avis de la population.

En parallèle, tous les aspects techniques et en particulier le raccordement électrique au réseau de la SICAP ont été étudiés de manière à ce que les éoliennes ne perturbent pas le fonctionnement du réseau.

Les travaux d'installation des câbles nécessaires à l'évacuation de l'énergie produite ont été réalisés à partir de mai 2007. Un câble souterrain relie les éoliennes entre elles et assure le raccordement au poste électrique de la SICAP situé sur la commune de Pithiviers-le-Vieil à plus de 2 km.

Les éoliennes sont arrivées en pièces détachées. Amenées par bateau elles ont été transportées sur des camions spéciaux en convois exceptionnels. Toutes les limites classiques des véhicules routiers ont été dépassées : la longueur des camions transportant les pales était de plus de 55 mètres, la hauteur de ceux transportant les tronçons des mâts a dépassé 5 mètres.

La société VESTAS, constructeur des éoliennes, a réalisé le montage en octobre, et les essais ont eu lieu en novembre et décembre 2007.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la société EOLE45 dont la SICAP est actionnaire avec d'autres investisseurs.

## Quelques chiffres...

- Production annuelle des 5 éoliennes : **23,5 millions de kWh**, soit la consommation d'environ 3 500 foyers
- Poids d'une nacelle : **67 tonnes**
- Hauteur des mâts : **78 m**
- Longueur des pales : **40 m**
- Volume des fondations : **350 m<sup>3</sup>** de béton



**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**